

Image not found or type unknown



Legislation concernant contrat apres interim

Par **tafnul**, le **24/09/2009** à **14:35**

Bonjour, mon épouse a effectué 18 mois interim puis 6 mois de "blanchiment" puis a nouveau 18 mois contrat interim dans cette même société. QUESTION : A QUOI peut elle prétendre comme contrat suite à cela car on lui a fait "comprendre" qu'à l'issue de ce contrat elle ne serait pas renouvelée pour une embauche alors que peu de temps avant il y a eu une démission d'un embauché pour un même poste ? et que la politique de l'entreprise est de remplacer tout personnel démissionnant !! ? sont-ils dans le legal, que faire ? merci d'une réponse